



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 24 novembre 2011
F. 6/11-cl - CL/Bib&Archives

Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau-tl

Constructions coordonnées du pont et d'un bâtiment pour la bibliothèque et les archives de la Ville de Lausanne

Ouverture d'un compte d'attente

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Les projets du pont Vigie-Gonin et du bâtiment qui s'implantera sous son tablier feront l'objet d'une procédure d'approbation des plans coordonnée avec les projets des Axes Forts, selon la Loi sur les Chemins de Fers et sous l'égide de l'Office Fédéral des Transports (OFT). Ils feront partie du dossier qui sera transmis début 2012 à l'OFT.

D'un point de vue légal, il faut relever que la procédure OFT offre la possibilité de construire un bâtiment sous ce pont routier, alors qu'une procédure LATC ne serait possible qu'après une révision du PPA. Par ailleurs, ce bâtiment étant projeté en limite d'une parcelle forestière, seules des activités d'intérêt public sont envisageables.

La Municipalité a approuvé le principe d'affecter ce bâtiment aux besoins de la bibliothèque et des archives de la Ville de Lausanne. Elle a chargé les services concernés de la direction des travaux et de la direction de la culture et du logement de développer un programme d'utilisation du futur bâtiment et d'étudier la faisabilité technique et économique de ce projet. Par ailleurs, elle a chargé le service du logement et des gérances, avec la collaboration de la commission immobilière, d'étudier un partenariat avec la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne en tant qu'investisseur.

Le travail mené a été présenté et approuvé par la Municipalité le 21 septembre 2011. La faisabilité technique et la capacité d'accueillir les objectifs du programme ont été vérifiées ; l'investissement global lié est d'environ fr. 33'500'000.-. Une première présentation du projet à la Caisse de pensions a été bien accueillie.

Le projet permet notamment de résoudre une implantation pérenne des collections patrimoniales (Archives, Centre de la bande dessinée) et d'insuffler une nouvelle dynamique à la bibliothèque municipale, acteur culturel à part entière de la cité. La construction d'un bâtiment, dans l'hyper centre de Lausanne, qui associe le service BAVL dès l'origine de sa conception, permet de concrétiser un nouveau modèle de bibliothèque qu'imposent les changements de comportement et les attentes de la population. La bibliothèque n'est plus seulement un lieu d'emprunt et de silence, mais un lieu hybride, ouvert à la culture numérique, un lieu qui facilite et encourage le séjour du public dans des espaces conviviaux où l'on se sent bien. Un tel programme suppose aussi la présence d'espaces de consommation, comme un café.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Compte tenu de la valeur reconnue des archives et des collections au niveau national et international (Centre patrimonial de la bande dessinée), la construction devrait pouvoir bénéficier des subventions fédérales accordées pour la construction d'abris de protection de biens culturels. Le service bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne (BAVL) va adresser une demande formelle à la Confédération par l'intermédiaire de l'Office cantonal de protection des biens culturels pour savoir quel taux de subventionnement serait accordé pour une construction conforme aux exigences de protection de biens culturels.

Enfin, une évaluation de la pertinence de construire un niveau de sous-sol supplémentaire pour les besoins d'autres services sera menée.

Afin de financer les frais d'études du projet et de préparation du dossier d'enquête, il est nécessaire d'ouvrir un compte d'attente de 350'000.- francs. Ce montant sera ensuite remboursé par l'investisseur institutionnel qui financera l'ensemble de l'opération de construction.

Conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 17 novembre 2011.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de ce qui précède et vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :
Sylvain Jaquenoud